

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 février 2017

# Communiqué de presse

Au moins 32 % des accidents ont pour cause identifiée la vitesse excessive ou inadaptée (Bilan National 2015, chiffre comparable à celui observé en Martinique). De nouveaux moyens sont déployés pour lutter contre les excès de vitesse. Huit radars fixes sur les 21 que compte la Martinique seront désormais équipés de la fonction « double sens » qui permet de photographier, à partir d'un même radar déjà installé en accotement, les véhicules en infraction qui circulent dans le sens opposé :

- sur la RN1 au Marigot
- sur la RN1 au Robert Cadet RN1
- sur la RD1 au Robert Four à Chauv
- sur la RN2 à Bellefontaine
- sur la RD7 à Rivière Salée Château Gaillard
- sur la RN6 au François Dostaly RN6
- sur la RN1 à Trinité Valériane RN1
- sur la RN1 à Trinité Galion RN1

Depuis le 1er janvier 2017, la Martinique compte déjà 5 tués. A l'approche des festivités liées au carnaval 2017, les autorités appellent les conducteurs à la plus grande prudence et à modifier leurs comportements.

Le respect des règles élémentaires de sécurité permettrait d'éviter des drames humains que sont les accidents de la route :

- respecter les limitations de vitesses,
- porter un casque en deux-roues,
- ne pas prendre le volant en cas de consommation d'alcool,
- ne pas téléphoner ou envoyer des SMS en conduisant,
- attacher sa ceinture de sécurité,
- être visible de jour comme de nuit lorsqu'on est piéton,
- ... sont autant de gestes qui peuvent sauver des vies.

Sécurité routière, tous touchés, tous impliqués et tous responsables.

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*